

RIONS (François Hector d'Albert, comte de Rioms ou).

Mémoire historique et justificatif du comte d'Albert de Rions, sur l'affaire de Toulon.

Reference: 11206

P., chez Desenne, 1790, 1 vol. in-8° (220 x 138) broché sous couverture bleue d'attente, cahiers maintenus par une ficelle nouée, de 116 pp. Exemplaire entièrement non rogné tel que paru, légèrement écorné.

Comment: "François Hector d'Albert, comte de Rioms (ou Rions), né le 19 février 1728 à Avignon et mort le 2 octobre 1802 à Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, est un aristocrate et officier de marine français du XVIIIe siècle. Il est l'un des principaux commandants de la flotte française pendant la guerre d'indépendance des États-Unis et termine sa carrière dans la Marine avec le grade de contre-amiral (1er janvier 1792), équivalent à celui de chef d'escadre des armées navales de France sous l'Ancien Régime. Commande en second la marine dans l'Armée des Princes (1792), sous le comte d'Hector. Il passe à tort pour un contre-révolutionnaire farouche. En 1802 cependant le Premier Consul loue "sa conduite politique pendant la Révolution". Promu chef d'escadre des armées navales en 1784, il est fait Commandeur de Saint-Louis par brevet du 20 août 1784 (...). Il est nommé directeur général du port de Toulon et ensuite commandant de la marine dans ce port (...). Élevé, en 1788, à la dignité de commandeur de Saint-Louis, il avait repris son service à Toulon, en qualité de lieutenant général des armées navales, lorsque, en décembre 1789, les premières étincelles de la Révolution française éclatent dans ce port. Rigoureux observateur de la discipline militaire, il défendit aux ouvriers de l'arsenal de porter la cocarde tricolore, et de se faire inscrire dans la garde nationale. Deux charpentiers ayant enfreint ses ordres, il les fait conduire en prison : c'est le signal d'une insurrection générale. Les troupes de ligne refusent de défendre M. d'Albert, qui, d'abord maltraité, est arrêté (avec MM. du Castellet et de Villages) par les séditeux. L'Assemblée nationale, convoquée, décrète qu'il n'y avait lieu à aucune inculpation contre ces braves officiers, et rend à leur chef un témoignage honorable. L'Assemblée se contente d'ordonner sa mise en liberté ". (sources : Wikipédia).

Price: **€150.00**

This item is offered by:

Bouquinerie Aurore
contact@bouquinerie-aurore.com
4, route de Gonneville
76590 Belmesnil
France

<https://v5.livre-rare-book.net/en/books/5472417-11206>